Demande d'autorisation
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) [1] Grillot Marie-Anne secrétaire du Club RSOC 84, Esplanade Hélios 34660 Cournonterral

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de Groupe 3 catégorie à [2] Au Complexe Georges Fréche, 3 Avenue Cynisca 34660 Cournonterral

du 16 Avril 2023 à 7 heures 00

au 16 Avril 2023 à 14 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 Mars 2023 à Cournonterral

signature

Red Star Olympique FFF 503306 Cournonterral

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté 2023/101

Je soussigné(e) William Ars **maire de** Cournonterral

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu [4]

Arrête :

M [1] Grillot Marie-Anne Secrétaire RSOC

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème **catégorie**

à [2] RSOC, Complexe Georges Fréche 3, Avenue Cynisca 34660 Cournonterral

du 16 Avril 2023 **à** 7 **heures** 00

au 16 Avril 2023 **à** 14 **heures** 00

à l'occasion de [3] Vide Grenier du RSOC

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Cournonterral, le 20 Mars 2023

Le Maire

MAIRIE DE COURNONTERRAL (Hérault)

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Réf. 261 060 (feuillet simple) 261 070 (bloc) - Berger-Levrault (0412) - Tél. : 03 83 38 83 83